

POLITIQUE D'UTILISATION DU MATÉRIEL DE LA SOCIÉTÉ D'ENTOMOLOGIE DU CANADA ("SEC") CONCERNANT LES REVUES DE LA SEC

En tant qu'éditeur, la SEC comprend et reconnaît l'importance de partager et distribuer les résultats de la recherche parmi la communauté scientifique, et travaillera de concert avec les agences ou les individus souhaitant utiliser le matériel provenant de nos revues selon les stipulations suivantes :

- A.** Les revues de la SEC incluent The Canadian Entomologist (« TCE »), les Mémoires de la Société d'entomologie du Canada (« Mémoires », publiées de façon irrégulière de mars 1955 à novembre 1977), et le Bulletin de la Société d'entomologie du Canada (Bulletin).

B-1. Le matériel publié avant 2002 dans TCE et les Mémoires.

La SEC détient les droits d'auteur sur le format et la mise en page de ses revues publiées avant 2002, alors que les auteurs CONSERVENT LES DROITS D'AUTEUR sur le contenu de leurs articles individuels. Ceci inclut TCE jusqu'au volume 133 inclusivement, ainsi que les Mémoires.

- Les agences ou individus souhaitant copier ou réimprimer ces articles en totalité ou en partie doivent contacter l'auteur ou ses descendants pour une permission directe.

B-2. Le matériel publié depuis 2002 dans TCE.

Depuis 2002, la SEC CONSERVE LES DROITS D'AUTEUR du matériel publié dans TCE (volume 134 et suivants).

- La permission de copier, reproduire ou utiliser n'importe quel article, en totalité ou en partie, peut être accordée par la SEC.
- Une tierce partie doit demander la permission au président de la SEC pour une dissémination de l'information publiée, sous la condition que cette tierce partie identifie la source du travail.

B-3. Le matériel publié dans le Bulletin.

La SEC conserve les droits d'auteur seulement sur le format et la mise en page du Bulletin.

- Les agences ou individus souhaitant copier ou réimprimer ces articles en totalité ou en partie doivent contacter l'auteur ou ses descendants pour une permission directe.